



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marins : annuités liquidables

Question écrite n° 68716

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la modification de l'article R. 6 du code des pensions de retraite des marins. Il serait équitable que leur soit accordé le bénéfice de la campagne simple pour les services militaires accomplis en Afrique du Nord, à l'instar de ce qui est déjà appliqué en faveur des fonctionnaires et militaires et des personnels soumis aux régimes spéciaux de retraite de la SNCF, de la RATP et de l'EDF. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'accorder aux pensionnés de la marine marchande le bénéfice de la campagne simple et de modifier par conséquent l'article R. 6 du code des pensions de retraite des marins.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68716

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6424